

Conditions Générales de Vente du ticket SMS

pour les Fêtes Maritimes de Brest du 12 au 17 juillet 2024

La société RD Brest (ci-après dénommée « la Société »), société par actions simplifiée au capital de 518 590 euros, dont le siège social est 7, rue Ferdinand de Lesseps zone industrielle de Kergonan - 29200 Brest, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 851 069 138 – N°TVA intracommunautaire FR 48 51069138, exploite le réseau de transports urbains et de mobilité « BIBUS » sur le territoire de l'Agglomération de Brest Métropole dans le cadre d'un contrat de délégation de service.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de déterminer les modalités de vente par SMS (messagerie mobile) de titres de transport (ci-après les « Tickets SMS ») valables sur le réseau de transport BIBUS pendant les Fêtes Maritimes de Brest du vendredi 12 au jeudi 18 juillet 2024 à 1h30, chaque jour sur l'amplitude d'ouverture du réseau de transport en commun, de 5h00 à 1h30 du (ci-après la « Période de l'Evènement »).

Article 1 – Définitions

La signification des termes utilisés dans les CGV, au singulier ou au pluriel, est la suivante :

« **Bibus** » : désigne le nom du réseau de transports en commun de voyageurs de Brest métropole, exploité par la Société.

« **Client** » : désigne la personne physique, ayant la capacité de contracter ou mineure ayant préalablement obtenu l'autorisation de ses parents ou de la personne investie de l'autorité parentale, détenteur du téléphone qui sert à acheter un Ticket SMS.

« **Commande** » : désigne l'achat par le Client d'un Ticket SMS selon les modalités décrites à l'Article 3 des CGV.

« **Données Personnelles** » : désigne les données à caractère personnel, telles que définies par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD »).

« **Ticket SMS** » : désigne le titre de transport individuel « aller-retour » distribué par SMS, adapté pour les Fêtes Maritimes de Brest, et proposé pendant la Période de l'Evènement. Le Ticket SMS comprend le code de contrôle, le jour et les informations de validité du titre. Plusieurs Tickets SMS peuvent être commandés à partir d'un même téléphone au profit de Titulaires.

« **Titulaire** » : désigne le/les bénéficiaire(s) d'un Ticket SMS qui voyagent ensemble avec le Client.

Article 2 – Objet et champ d'application

Les CGV définissent les modalités d'achat des Tickets SMS. Elles s'appliquent à tout Client qui achète un Ticket SMS.

Les CGV sont consultables sur le site internet <https://www.bibus.fr/> de la Société Bibus ainsi que sur simple demande auprès de la Société aux coordonnées indiquées à l'article 11 des CGV.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et en accepter les termes sans réserve. La Société se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes CGV. En cas de modification, seules les CGV en vigueur au moment de la Commande du Client seront applicables.

Article 3 – Durée - Conditions et modalités de commande de Tickets SMS

3.1 Durée

Les Tickets SMS sont proposés à la vente exclusivement pendant la Période de l'Evènement.

3.2 Conditions requises pour acheter un Ticket SMS

Pour commander un Ticket SMS, le Client doit impérativement :

- Être détenteur d'un téléphone portable en bon état de fonctionnement,
- Avoir souscrit un abonnement mobile ou disposer d'une carte prépayée d'un montant suffisant et permettant d'envoyer et de recevoir des SMS (l'option SMS+ devant être activée pour les téléphones professionnels) auprès de l'un des opérateurs de téléphonie mobile français suivants : Orange, Bouygues Telecom, SFR ou Free (ci-après les « Opérateurs »),

- Être situé en France métropolitaine au moment de la Commande, dans une zone géographique couverte par le réseau de son opérateur téléphonique et recevoir le signal réseau permettant d'envoyer et de recevoir des SMS ou SMS+, le cas échéant,
- Avoir une carte SIM française reconnue par les Opérateurs,
- Disposer d'un numéro de téléphone français enregistré chez l'un des Opérateurs.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'un réseau téléphonique et en particulier les aléas et risques liés à l'état du réseau. Il appartient au Client de s'assurer que le téléphone mobile dont il dispose est en mesure de commander et de recevoir un Ticket SMS.

3.3 Processus de passation de Commande

Pour acheter un Ticket SMS, le Client doit suivre les étapes suivantes :

- Le Client tape par SMS le mot clef « B24 » et l'envoie au numéro court 93 400 (les majuscules et minuscules n'ont pas d'influence sur la validité du titre)
- Le Client reçoit par SMS sur son téléphone mobile le Ticket SMS, comprenant la date et les informations de validité (heures de début et de fin de validité, le prix et code de contrôle) et les Conditions Générales de Vente.

En cas d'erreur dans l'envoi du message au numéro court, le Client reçoit un message lui indiquant que l'achat n'a pu être effectué. Dans ce cas, le Client n'est pas débité. Le message d'erreur envoyé par SMS ne constitue pas un titre de transport valable sur le réseau Bibus. Si le Client ne reçoit pas de SMS confirmant l'achat un Ticket SMS, cela signifie que l'acte d'achat du Ticket SMS n'a pas été effectué. Le coût d'achat du Ticket SMS ne sera alors pas facturé au Client. Afin d'obtenir un Ticket SMS valable, le Client doit de nouveau procéder à une Commande.

Pour commander plusieurs Tickets SMS, le Client doit envoyer autant de SMS que de tickets souhaités. Les Tickets SMS achetés étant conservés uniquement sur le téléphone portable ayant servi à effectuer l'achat, Le Client et les Utilisateurs doivent rester ensemble tout au long de leur voyage.

Article 4 - Conditions d'utilisation et validité des Tickets SMS

4.1 Conditions d'Utilisation

Le Ticket SMS, valable pour un aller et un retour sur l'ensemble du réseau Bibus (pour tous les modes de transport du réseau disponibles), doit être consommé durant la période de validité indiquée dans le Ticket SMS. Les Tickets SMS non consommés dans ce délai ne sont plus valides et ne seront pas remboursés.

Le Ticket SMS étant valable immédiatement à compter de la réception du SMS prouvant son achat, il ne peut être acheté à l'avance pour une utilisation ultérieure. Le Ticket SMS doit être conservé par le Client dans son téléphone portable jusqu'à la fin de son voyage sur les lignes du réseau Bibus. Le Ticket SMS ne peut être validé sur les valideurs présents à l'intérieur des véhicules du réseau Bibus.

4.2 Validité des Tickets SMS

Le Client doit être en possession d'un Ticket SMS valide juste avant de monter à bord d'un véhicule du réseau Bibus, et le présenter au conducteur dès sa montée à bord. Le Ticket SMS doit rester valable durant tout le trajet effectué.

En cas de contrôle, le Client doit présenter au contrôleur le Ticket SMS qui s'affiche sur l'écran de son téléphone portable (et celui de chacun des Utilisateurs le cas échéant). Afin de vérifier la validité du Ticket SMS, le contrôleur passe son téléphone mobile sur l'écran du téléphone portable du Client ayant servi à l'achat du Ticket SMS, et scanne le code de contrôle du Ticket SMS.

Le téléphone portable doit être tenu par le Client de manière à ce que le contrôleur puisse effectuer son contrôle. Le contrôleur n'a donc pas à prendre en main le téléphone portable du Client.

A défaut de présenter un Ticket SMS valide sur le téléphone portable, pour quelque raison que ce soit, le Client et, le cas échéant les Utilisateurs, seront considérés comme étant sans titre de transport valable et pourront être redevables d'une amende, pour défaut de titre de transport, au tarif en vigueur tel qu'affiché dans le véhicule.

Article 5 – Prix - Modalités de paiement - Facturation

5.1 Prix

Le prix d'un Ticket SMS est de trois (3) Euros et ne comprend pas le coût du SMS facturé par l'Opérateur (numéro surtaxé). Il est gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

5.2. Paiement et facturation

Le prix du Ticket SMS est directement prélevé sur la facture téléphonique du Client ou débité de son compte prépayé. Le Client doit s'assurer qu'il dispose d'un crédit suffisant sur sa carte pour effectuer une commande de Ticket SMS.

Article 6 - Droit de rétractation

Le Client est informé qu'en application des dispositions du Code de la consommation, la commande de prestations de transport de passagers n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation.

Le Ticket SMS à partir de sa réception sur le téléphone mobile, est considéré par défaut comme un titre validé même en cas de correspondance.

Article 7 - Fraude, absence de Ticket SMS ou Ticket SMS non valide

En cas d'impossibilité pour le Client de présenter un Ticket SMS valide (notamment en cas de vol ou de perte du téléphone portable ayant servi à l'achat ou de batterie déchargée) ou si le Ticket SMS est illisible, quelle qu'en soit la cause (notamment : écran cassé, manque de luminosité etc...), ce dernier, et les Utilisateurs le cas échéant, s'exposent à une amende, pour défaut de détention de titre de transport, au tarif en vigueur.

Le Ticket SMS doit être présenté sur le téléphone portable ayant servi à son achat. A défaut, le Client s'expose à une amende, pour défaut de détention de titre de transport, au tarif en vigueur.

Le procès-verbal d'infraction pourra être annulé si le Client est en capacité de prouver l'achat d'un Ticket SMS valide au moment du contrôle, sur présentation du SMS de confirmation reçu. La validité du Ticket SMS au moment du contrôle sera vérifiée par la Société au moyen du code de contrôle qui figure dans le SMS. Les frais de dossier resteront à la charge du Client.

Si le Client est dans l'incapacité de prouver son achat de Ticket SMS, une recherche pourra être effectuée via l'application de contrôle afin de vérifier si le numéro de téléphone figure dans la liste des

numéros ayant procédé à un achat de Ticket SMS à la date et aux heures concernées. Si le numéro de téléphone ne figure pas dans la liste, le Client devra alors payer la totalité de son amende pour défaut de titre de transport au tarif en vigueur, tel qu'affiché dans le véhicule.

Le Client ne peut en aucun cas céder son Ticket SMS à un tiers. Toute cession du Ticket SMS à un tiers est considérée comme un acte de fraude. En cas de cession du Ticket SMS, le Client s'expose à une amende au tarif en vigueur tel qu'affiché dans le véhicule. Le tiers de la cession du Ticket SMS s'expose à la même sanction.

Article 8 – Responsabilité

La responsabilité de la Société ne pourra être engagée si l'exécution ou la mauvaise exécution de la Commande est imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture du Ticket SMS, soit à un cas de force majeure.

Il n'est pas garanti que le service permettant d'acheter un Ticket SMS soit exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés. De même, il n'est pas garanti que ce service fonctionnera sans interruption ou pannes de réseau téléphonique, ni encore qu'il soit compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément validé par la Société.

La Société est seulement tenue d'une obligation de moyens concernant l'accessibilité, le fonctionnement et la disponibilité du service permettant d'acheter un Ticket SMS.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'un réseau téléphonique, en particulier ses aléas et risques liées à l'état du réseau. Le Client déclare avoir vérifié que la configuration de son téléphone mobile qu'il utilise ne contient aucune anomalie ou contradiction avec la passation d'une Commande et qu'il est en parfait état de fonctionnement.

Article 9 – Durée

Les CGV sont applicable pendant toute la Période de l'Evènement.

Article 10 – Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (ci-après la « Règlementation »), il est indiqué que les Données Personnelles du Client collectées sont exclusivement destinées au traitement de sa Commande, à la gestion de la relation commerciale, à la lutte contre la fraude et à la réalisation d'enquêtes de satisfaction. Ces informations sont uniquement destinées à l'usage de la Société, en sa qualité de responsable de traitement.

Le recueil, l'enregistrement, la conservation et l'utilisation de ces Données Personnelles s'effectuent dans le strict respect de la Règlementation.

A cet égard, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de suppression portant sur les Données Personnelles le concernant. De plus, le Client dispose d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes et sauf dispositions légales, au traitement de ses Données Personnelles. Ce droit pourra être exercé auprès du délégué à la protection des données de la Société en envoyant un courriel à dpo-bibus@ratpdev.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : 54 quai de la Rapée, 75012 Paris.

Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL : <https://www.cnil.fr>)

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la « Politique de confidentialité » disponible sur le Site ou accessible directement en cliquant ici <https://www.bibus.fr/politique-de-confidentialite>

Afin d'améliorer la qualité de service offert à ses clients, le réseau Bibus peut être amené à contacter des Clients ayant acheté un Ticket SMS pour des enquêtes. Le réseau Bibus s'engage à ne pas utiliser les Données Personnelles relatives à l'utilisation de ce service à quelque fin commerciale ou promotionnelle que ce soit. Conformément à l'Article L121-20-5 du Code de la consommation, le Client peut s'opposer, de manière simple et gratuite, en utilisant le STOP SMS, en envoyant le mot-clé STOP au 93400.

Article 11 - Contact

Pour toute information, question, demande ou réclamation relative à une Commande, le Client peut contacter la Société Bibus aux coordonnées suivantes :

- Sur le site internet www.bibus.fr, dans la rubrique nous contacter.

Article 12 - Divers

Les CGV sont consultables à tout moment à partir du Site. Le Client a la possibilité de conserver les CGV en les sauvegardant ou en les éditant.

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des CGV déclarée comme telle par un tribunal compétent, ou si une stipulation entre en conflit avec une disposition légale ou réglementaire, elle sera réputée non écrite, toutes les autres stipulations des CGV demeureront pleinement en vigueur.

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, ou se prévaloir tardivement, d'une clause des CGV ne saurait être interprétée comme une renonciation à s'en prévaloir.

Article 13 – Droit applicable – Médiation de la consommation

Les CGV sont soumises à la loi française. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises aux coordonnées précisées à l'article 11 des CGV.

Le Client est informé de la possibilité de saisir le Médiateur de la RATP dans le cas où après l'envoi d'une réclamation écrite, selon les modalités précitées, le Client n'est pas satisfait de la réponse ou n'a pas reçu de réponse dans le délai d'un mois.

Cette saisine peut s'effectuer dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite effectuée auprès de la Société ou s'agissant des infractions, dans un délai de deux mois à compter de la date de l'infraction. À l'issue de ce délai de deux mois, les procès-verbaux sont transmis au Trésor Public.

La saisine du Médiateur s'effectue en ligne ou par courrier à l'adresse indiquée ci-dessous en expliquant la situation le plus clairement possible, accompagnée des éléments justificatifs. Dans le cas d'une verbalisation, le Client doit s'attacher à bien en préciser les circonstances et les points sur lesquels porte sa contestation.

Par courrier : Médiateur de la RATP - LAC LC12 - 54, quai de la Râpée - 75599 Paris Cedex 12

En ligne, sur le site : www.mediateurgroupe.ratp.fr

Le Client reste libre d'initier, d'accepter ou de refuser le recours à la médiation. En cas de recours à la médiation, les parties restent libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.